

LE refl t

DE SAINT-HIPPOLYTE



MAI 2017 [VOL.1 N 1]

PAVILLON ROGER-CABANA

D COUVREZ LE
FUTUR PROJET

[P4-5]

 V NEMENTS

PLEINS FEUX SUR LA
SAISON ESTIVALE

[P12   15]

SERVICES

NOS POMPIERS
DEVIENNENT PREMIERS
R PONDANTS

[P16]

FINANCES

D P T DU RAPPORT
FINANCIER 2016

[P18]

SAINT-HIPPOLYTE.CA



UN NOUVEAU BULLETIN À NOTRE IMAGE



Avec plus de 62 lacs, le territoire de notre vaste municipalité est avant tout caractérisé par la présence de superbes plans d'eau, si chers à ses résidents comme aux villégiateurs de passage. L'importance de préserver cette richesse naturelle et de la mettre en valeur nous a inspiré *Le reflet*, le nom de ce tout nouveau bulletin municipal qui vous est acheminé ce mois-ci, et qui le sera également en octobre prochain.

Le reflet, c'est aussi celui de notre communauté, de ses rêves, de ses défis, de ses préoccupations et de ses aspirations. Une communauté au sein de laquelle se tissent des liens et se développe un sentiment d'appartenance, mais également un sentiment de fierté qui s'accroît, année après année. C'est le reflet de notre collectivité que nous souhaitons vous transmettre à travers ce nouvel outil de communication, spécialement conçu et façonné par nos services municipaux pour les citoyennes et citoyens de Saint-Hippolyte. Les réalisations des dernières années ont largement contribué à dynamiser notre milieu de vie et l'effervescence qui règne actuellement au cœur de notre municipalité trouvera désormais écho dans les pages d'un bulletin municipal qui nous ressemble et par-dessus tout, qui nous rassemble...

C'est donc résolument tourné vers l'avenir que nous vous présentons cette première édition à saveur estivale dont la lecture, je l'espère, saura susciter autant d'enthousiasme chez vous que sa création en aura suscité au sein de notre équipe. Je vous invite à la conserver à portée de main puisqu'en plus de comporter



de précieux renseignements, elle vous permettra de constater toute la diversité des projets à venir au cours de l'été : activités culturelles et familiales, programmation de la Fête nationale et du Pic-Nic Électrik, nouveaux services municipaux, informations sur la collecte à trois voies, agenda des travaux routiers, horaires de nos parcs et espaces verts, réglementation pour vos travaux de rénovation, tout y est pour préparer cette belle saison qui s'installe déjà chez nous.

Vous pourrez également prendre connaissance du rapport financier de la Municipalité pour l'année 2016 et constater que Saint-Hippolyte est en excellente santé financière. Je tiens à souligner le travail et la rigueur de nos services municipaux qui ont permis l'atteinte des objectifs que s'étaient fixés les membres du conseil municipal.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un été débordant de soleil, de plein air et de plaisir en famille ou entre amis. Activités nautiques, randonnées, vélo, tennis, spectacles ou baignade, Saint-Hippolyte vous propose le plus beau terrain de jeu estival qui soit. Bonne saison !

Bruno Laroche, maire

450 563-2505 #2235

blaroche@saint-hippolyte.ca



Gilles Beauregard

Maire-suppléant,
finances et communications



Yves Dagenais

Sports, loisirs
et plein air



Chantal Lachaine

Culture, bibliothèque
et vie communautaire



Denis Lemay

Travaux publics
et sécurité publique



Donald Riendeau

Urbanisme



Bruno Allard

Environnement



LA QUALITÉ EN TÊTE | LE SERVICE À CŒUR

DES ENGAGEMENTS QUI FONT DU CHEMIN...

C'est en octobre 2016 que la Municipalité adoptait sa Politique de services aux citoyens. Depuis, les employés ont mis en œuvre les engagements visant à améliorer les services offerts et à accroître la satisfaction des citoyens.

Plusieurs actions ont ainsi été accomplies en matière de service au cours des derniers mois, notamment :

- Amélioration du processus de traitement des plaintes et requêtes permettant un suivi rapide et efficace ;
- Développement d'outils nécessaires à la réalisation d'une prestation de services de qualité ;
- Centralisation de la gestion des plaintes et requêtes au sein d'un seul service (communications et relations avec les citoyens) ;
- Standardisation des délais d'intervention et de traitement des plaintes par le biais d'un suivi hebdomadaire rigoureux ;
- Sensibilisation des employés municipaux à leur rôle et à leur implication auprès des citoyens, dans le cadre d'une vaste campagne de communication interne ;
- Mise en place d'outils d'évaluation performants sur la qualité des services offerts.



VOTRE SATISFACTION À CŒUR

Un élément essentiel au succès de la réalisation de la Politique de services aux citoyens réside dans la mesure de la satisfaction des citoyens. Quelques mois après l'adoption de cette politique, il nous apparaît donc important de connaître votre opinion sur les services rendus par votre Municipalité et c'est pourquoi, nous vous invitons à répondre à un **petit questionnaire en visitant le www.saint-hippolyte.ca/sondage-mai-2017/**.

L'amélioration continue des services figure en tête des préoccupations de la Municipalité. Merci de nous accorder quelques minutes qui nous permettront de mieux vous servir.

Saviez-vous que...

REQUÊTES ET PLAINTES

C'est en proposant les services que chaque employé aimerait recevoir que le suivi des demandes, des plaintes ou des requêtes est assuré à la Municipalité. C'est aussi dans cet esprit que la Politique de gestion des plaintes et requêtes prévoit que les citoyens peuvent, en tout temps, acheminer leurs plaintes ou requêtes par téléphone, par courriel ou en ligne : lampadaire défectueux, déneigement, nids-de-poule, bris de chaussée ou autres, n'hésitez pas à communiquer avec nous afin de nous transmettre vos suggestions ou commentaires au saint-hippolyte.ca

Un projet majeur verra le jour sous peu !

BÂTIMENT COLLECTIF POLYVALENT

Ce projet vise à donner une nouvelle vie au Centre de plein air Roger-Cabana en renforçant sa vocation collective et en modernisant ses installations. Pour ce faire, il dotera le site d'un centre communautaire qui comportera des salles polyvalentes répondant aux besoins de la population et permettant de créer un lieu de rassemblement idéal pour les activités sportives et sociales, au cœur de la municipalité.



Construction d'un pavillon multifonctionnel au Centre de plein air Roger-Cabana



Des travaux de grande envergure auront lieu au Centre de plein air Roger-Cabana au cours de l'été à venir. L'actuel pavillon, localisé en bordure de la route 333, sera entièrement démoli pour être remplacé par un tout nouveau qui sera situé en retrait de la route, à l'entrée des sentiers récréatifs. Les travaux devraient débuter au mois de juin prochain.

De par sa proximité à la route 333, au réseau de sentiers et au cœur du village, le pavillon Roger-Cabana est un bâtiment très sollicité. Plusieurs groupes et associations l'utilisent pour y tenir leurs rencontres et en été, le camp de jour municipal y organise de nombreuses activités.

Hiver comme été, il est aussi un lieu de rassemblement pour les amateurs de vélo de montagne, de randonnée, de raquette, de ski de fond et de patin. Cependant, avec le développement du réseau de sentiers, l'achalandage du bâtiment n'a cessé de croître ces dernières années et sa capacité d'accueil est déjà atteinte depuis un bon moment. La construction d'un nouveau bâtiment s'imposait pour répondre aux besoins grandissants de notre communauté.

UN CENTRE SPORT ET PLEIN AIR

La réputation du Centre de plein air Roger-Cabana n'est plus à faire dans la région avec ses

vingt kilomètres de sentiers non-motorisés et une fréquentation sans cesse grandissante. Le nouveau pavillon constituera la porte d'entrée de ces traditionnelles activités en offrant aux amateurs de plein air une salle d'accueil adjacente aux sentiers et un stationnement plus grand et plus sécuritaire.

UN CENTRE COMMUNAUTAIRE

Au-delà de l'activité physique, le pavillon du Centre de plein air a toujours été, depuis sa construction, un lieu de rencontre pour les diverses associations et organismes de la municipalité. Situé au cœur du noyau villageois, le site est depuis peu relié au village par un trottoir, ce qui en favorise la fréquentation.

Les deux nouvelles salles multifonctionnelles seront donc destinées à devenir le lieu privilégié des réunions de ces organismes, mais également, des assemblées publiques du conseil municipal qui se tiennent actuellement à l'église paroissiale, faute de salle.

Le camp de jour y aura également pignon sur rue dès l'été 2018, offrant ainsi aux jeunes hippolytois, un site enchanteur avec salle climatisée, terrain gazonné, accès aux sentiers et aux modules d'hébertisme.

BUREAUX MUNICIPAUX ET LOCAUX POUR LES COURS DU SERVICE DES LOISIRS

Le Service des loisirs est actuellement localisé au cœur du noyau villageois et plusieurs citoyens s'y rendent pour s'inscrire à différentes activités, mais le stationnement fait grandement défaut à cet endroit. Le déménagement de ce service au Centre de plein air Roger-Cabana permettra de proposer un horaire d'accueil quotidien aux citoyens souhaitant s'inscrire aux activités offertes par la Municipalité, de remédier à la problématique de stationnement et d'offrir des heures d'ouverture prolongées du bâtiment d'accueil aux amateurs de plein air, grâce à la présence quotidienne de l'équipe du Service des loisirs. Ce projet représente l'aboutissement de la mise à niveau des bâtiments municipaux entrepris il y a quelques années avec la construction de la caserne, de la bibliothèque, ainsi que la réfection de l'hôtel de ville et du garage municipal.



Modifications au Guide des collectes 2017

LA COLLECTE DES BACS BRUNS RETARDÉE

Le nombre limité de manufacturiers québécois de bacs bruns a entraîné des difficultés d'approvisionnement et contraint la Municipalité à retarder le début de la collecte des matières organiques. Plutôt que de débuter le 1^{er} mai, la première collecte des bacs bruns aura donc lieu **à compter du lundi 19 juin 2017**.

FRÉQUENCE DES COLLECTES :

- Collecte des **matières recyclables** aux deux semaines, tout au long de l'année;
- Collecte des **ordures** à chaque semaine, du 1^{er} mai au 15 juin inclusivement;
- Retour de la collecte des **ordures** aux deux semaines à compter du 26 juin, en alternance avec la collecte des matières recyclables;
- Collecte des **matières organiques** à chaque semaine, du 19 juin au 26 octobre inclusivement et aux deux semaines, du 30 octobre 2017 au 27 avril 2018.

La journée de collecte prévue dans votre secteur est la même pour les ordures, le recyclage et les matières organiques.

Prenez note que le Guide des collectes 2017 a été modifié et distribué dans les boîtes postales en avril dernier. Il est également disponible au www.saint-hippolyte.ca ou en version papier à l'hôtel de ville.

DISTRIBUTION DES BACS BRUNS

Les bacs bruns pour la collecte des matières organiques, fournis par la compagnie Services Matrec Inc, seront distribués **entre le 22 mai et le 15 juin 2017**, selon les modalités suivantes :

RÉSIDENCES UNIFAMILIALES		MULTI-LOGEMENTS DE 2 UNITÉS ET PLUS	
1 bac brun par résidence	1 trousse de cuisine par résidence	1 bac brun pour 2 unités d'occupation	1 trousse de cuisine par unité d'occupation
		Sur demande, il sera possible d'obtenir plus de bacs bruns, jusqu'à un maximum de 1 par unité d'occupation (payant une taxe d'ordures).	
COMMERCES ET INSTITUTIONS		Sur demande – participation volontaire. Il sera possible d'obtenir jusqu'à un maximum de 5 bacs par commerce ou institution.	

Ce que vous recevrez lors de la livraison :

Un bac roulant brun de 240 litres ;

Regardez à l'intérieur du bac ! Il contient la trousse de cuisine qui comporte :

- Un mini-bac de comptoir pour la cuisine ;
- Un paquet de dix sacs en papier compostable ;
- Un aide-mémoire à conserver sur les matières acceptées et refusées dans le bac ;
- Un guide sur l'utilisation du bac et du mini-bac ;
- **Une attache vous permettant de barrer le couvercle de votre bac brun entre les collectes.**

Ne pas remplir le bac dès réception ! Commencez à déposer des matières dans votre bac seulement une semaine avant la date prévue de la première collecte.

POUR TOUT SAVOIR SUR L'IMPLANTATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Consultez la foire aux questions, explorez le contenu de chaque bac et consultez le calendrier de collecte en visitant le saint-hippolyte.ca. Vous pourrez également y visionner les capsules vidéo où nos citoyens de demain nous parlent des matières résiduelles et des autres moyens de valorisation (écocentres, dons, etc.).

OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

Opéré par Développement durable de la Rivière-du-Nord (DDRDN), l'Écocentre de Saint-Hippolyte sera ouvert **du 2 mai au 28 octobre 2017**, du mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30 mais fermé lors des journées fériées du 23 mai, 24 juin, 1^{er} juillet, 5 septembre et 10 octobre. L'Écocentre est situé au 2056, chemin des Hauteurs, au garage municipal. Pour plus d'informations sur l'Écocentre et sur les matières qui y sont acceptées et refusées, consultez le www.ecocentresrdn.org.

N'oubliez pas qu'il est possible d'apporter vos vieux appareils «froids» (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, déshumidificateurs, refroidisseurs d'eau ou à vin, celliers, thermopompes) à l'Écocentre pour un recyclage optimal. Du nouveau en 2017! Pour mieux vous servir, l'Écocentre régional de Saint-Jérôme sera ouvert sept jours sur sept du 18 avril au 11 novembre, de 9 h à 16 h 30! L'Écocentre régional est situé au 301, rue Lajeunesse Ouest, à Saint-Jérôme. Tous les résidents de la MRC de La Rivière-du-Nord y sont les bienvenus.



FERMETURE DES LIEUX D'APPORT VOLONTAIRE

Deux lieux d'apport volontaire munis de conteneurs à déchets ont été mis à la disposition des résidents de Saint-Hippolyte il y a quelques mois, afin d'assurer la transition avec le nouveau mode de collecte mécanisée. Ces conteneurs étaient destinés uniquement à la collecte des ordures ménagères mais, malgré les nombreux avis affichés sur les sites, des matériaux de construction, pneus et autre gros rebuts étaient quotidiennement déposés sur les lieux. C'est donc avec regret que le conseil municipal a pris la décision de fermer ces sites qui étaient devenus de véritables dépotoirs, et qui, en plus de constituer une nuisance pour le voisinage, mettaient en péril la santé et la sécurité de la population. Les citoyens sont désormais invités à s'en tenir aux heures et aux dates de collecte de leurs secteurs respectifs qui figurent dans le calendrier de collectes que l'on peut retrouver en ligne au saint-hippolyte.ca.



Une deuxième rencontre d'information sur l'implantation de la collecte des matières organiques aura lieu le **lundi 12 juin prochain, à 19 h, à l'église de Saint-Hippolyte**. Cette soirée sera l'occasion de répondre aux multiples interrogations soulevées par l'arrivée prochaine des nouveaux bacs bruns sur le territoire de

Saint-Hippolyte. Plus de 140 citoyens ont assisté, le 20 mars dernier, à une première séance d'information en présence du maire, Bruno Laroche, et du conseiller responsable de l'environnement, Bruno Allard.

Si les questions ont été nombreuses, les citoyens ont également manifesté beaucoup d'intérêt pour cette nouvelle forme de collecte et pour les recommandations de la Municipalité visant à en faciliter l'implantation.

Lors de cette soirée, il sera notamment question des raisons qui ont conduit la Municipalité à mettre en place la collecte des matières organiques, mais également des détails entourant la logistique de collecte, du matériel offert à la population pour faciliter cette intégration et des trucs et astuces permettant de faire un usage adéquat du bac brun.

[ENVIRONNEMENT]

Journée de l'environnement

La Journée de l'environnement aura lieu cette année le **SAMEDI 27 MAI 2017 DE 9 H À 13 H**, au parc Aimé-Maillé situé au 871, chemin des Hauteurs.

Lors de cette journée vous pourrez, entre autres, bénéficier des tarifs réduits pour l'analyse de votre eau potable, offerts cette année par le Laboratoire Microbi-Eau Express.

- Analyse bactériologique: 25 \$
- Analyse physico chimique: 40 \$
- Combo bactério+ physico: 60 \$
- Eau de baignade—coliformes fécaux: 9 \$
- Eau de baignade—coliformes fécaux + entérocoques: 10 \$

Des contenants stériles seront disponibles selon l'horaire suivant:

- du 15 au 26 mai (à l'exception du 22 mai - férié): à l'hôtel de ville, aux heures régulières d'ouverture;
- le samedi 27 mai, au kiosque du laboratoire.

La Journée de l'environnement vous permettra également de **faire le plein d'informations** sur différents sujets relatifs à l'environnement, en plus d'avoir l'occasion d'admirer des oiseaux de proie vivants présentés par l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie. Les membres des associations de lacs participantes pourront prendre part à la **commande regroupée de végétaux** pour le reboisement des rives.

Exceptionnellement cette année, vous pourrez également **contribuer aux recherches de l'Université de Montréal sur les eaux souterraines de Saint-Hippolyte**. En effet,

dans le cadre d'un projet de recherche sur les eaux souterraines et les eaux de surface organisé en partenariat avec la Municipalité de Saint-Hippolyte, des étudiants sollicitent votre collaboration pour la collecte des eaux de puits. Ce projet vise à établir la distribution et la qualité des eaux souterraines sur le territoire de Saint-Hippolyte dans le but d'acquérir des connaissances servant à la protection des ressources en eau. Pour participer, rien de plus simple:

- présentez-vous à l'hôtel de ville entre le 15 et le 26 mai, aux heures régulières d'ouverture pour vous procurer les bouteilles, disponibles en nombre limité, qui seront distribuées sur la base du *premier arrivé, premier servi*;
- procédez à l'échantillonnage de l'eau de votre puits selon le protocole d'échantillonnage qui vous aura été remis avec la bouteille;
- rapportez votre échantillon au kiosque de l'Université de Montréal le samedi 27 mai, entre 9 h et 13 h, à l'occasion de la Journée de l'environnement
- c'est gratuit!



COLLECTES DE BRANCHES

Un service de déchetage de branches est offert aux hippolytois. Les collectes auront lieu au cours de la **première semaine complète** de chaque mois, **de mai à novembre**.



IMPORTANT:

Vous devez vous inscrire à la collecte en téléphonant à l'hôtel de ville au 450 563-2505. Les inscriptions doivent se faire **au plus tard le vendredi précédant la collecte**.

PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

Le programme de vidange systématique des fosses septiques reprend du service le mardi 23 mai 2017. Voici la liste sommaire des secteurs qui seront visités cette année:

- Lac des Chutes
- Lac Bleu
- Lac de l'Achigan
- Lac à l'Anguille
- Lac Connelly
- Lac des Cèdres
- Lac St-Onge

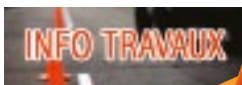
JOURNÉES GRAND MÉNAGE

La Municipalité mettra à la disposition de ses citoyens des conteneurs pour la récupération des rebuts qui ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures domestiques tels que bois, fer, encombrants (meubles et matelas endommagés) et matériaux secs en petite quantité (placoplâtres et bardeaux). Les matières suivantes sont refusées: résidus de démolition, ordures ménagères, branches et appareils ménagers. Ces journées de récupération s'adressent **UNIQUEMENT** aux particuliers. Une preuve de résidence sera d'ailleurs exigée à l'entrée. N'oubliez pas d'apporter vos gants!

Quand? Le samedi 17 juin, de 8 h 30 à 16 h 30; le samedi 23 septembre, de 8 h 30 à 16 h 30.

Où? Au garage municipal situé au 2056, chemin des Hauteurs.

ÉTÉ 2017



C'est avec l'objectif d'améliorer le milieu de vie des citoyens de Saint-Hippolyte que le Service des travaux publics poursuivra cet été la mise à niveau de nos infrastructures. Voici, en bref, les travaux qui sont prévus tout au long de la période estivale.

SECTEURS	MOIS
Stabilisation d'une partie du chemin de Kilkenny près du no 535	Juin et juillet
Conversion du réseau d'éclairage au DEL (environ 950 têtes d'éclairage)	Juin et juillet
RÉSEAU DE DRAINAGE	
Réfection des ponceaux sur la 305 ^e Avenue (Auberge des Cèdres)	Août
Réfection des ponceaux à la décharge du lac des Chutes sur la 388 ^e Avenue	Août
RÉFECTION DE ROUTE ET PAVAGE	
10 ^e Avenue en reconstruction	Mai et juin
Chemin du lac-de-l'Achigan, entre la route 333 et la 305 ^e Avenue	Juin
411 ^e , 412 ^e au complet et 415 ^e Avenue, la section entre la 411 ^e Avenue et le chemin du lac-de-l'Achigan	Juin
104 ^e Avenue entre le chemin du lac-Connelly et la rue Villeneuve	Juillet
305 ^e Avenue, trois segments pour 800 m	Juillet
89 ^e et 90 ^e Avenue au complet et la section de la 88 ^e Avenue, située entre la rue Desjardins et la 92 ^e Avenue	Août
106 ^e Avenue, la dernière section	Août
Rue Boucher entre la rue Sigouin et le chemin du lac-Connelly	Août
Chemin du lac-à-l'Ours nord, au complet	Septembre



La Ville de Prévost effectuera des travaux de réfection de chaussée et d'aqueduc durant la période estivale sur le chemin du lac Écho. Les usagers de la route sont invités à suivre les détours ou à opter pour un chemin alternatif lors de leurs déplacements. Les informations relatives à ces travaux seront disponibles en ligne sur le site Web de la Ville au www.ville.prevast.qc.ca.

Information : 450 224-8888, poste 238

SE DÉBARRASSER DE VOS ABRASIFS D'HIVER

L'arrivée des beaux jours suscite chez plusieurs le désir de procéder au grand nettoyage du terrain et peut-être aussi, au balayage de la cour. Attention cependant de ne pas contrevenir au règlement municipal SQ-902 Article 11 qui stipule qu'il est interdit de déposer, d'accumuler ou de créer des amoncellements d'abrasifs sur la chaussée publique.

Cette action est passible d'une infraction puisqu'elle constitue un danger pour les automobilistes et les usagers de la route.

Comme aucun ramassage d'abrasif ne sera effectué sur les terrains privés, nous vous invitons à jeter ou à conserver pour l'an prochain vos abrasifs d'hiver.

Il est aussi possible de les ramener au garage municipal.

[TRAVAUX PUBLICS]

HORAIRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ESTIVAL

TRAVAUX	DATE
Balayage des rues	fin avril à la 3 ^e de mai
Ouverture des parcs et terrains de jeux	2 ^e semaine de mai
Installation des ralentisseurs de vitesse	3 ^e de mai
Nivelage des chemins de gravier	Tout le mois de mai
Plantation des fleurs	1 ^{re} semaine de juin
Traçage des lignes axiales	2 ^e semaine de juin
Rechargement granulaire de certains chemins	Au cours des 2 premières semaines de juin
Épandage d'abat-poussière sur les chemins de gravier	3 ^e semaine de juin
Fauchage des abords de route	fin juillet
Émondage le long de certaines routes	juillet et août

DÉPÔT DE MATÉRIEAUX SUR TERRAIN PRIVÉ

La Municipalité sollicite actuellement les citoyens qui désirent déposer des matériaux d'excavation sur leur terrain au cours de la saison estivale. Nous souhaitons vous informer que toutes les demandes feront l'objet de vérification au préalable, mais qu'aucun frais n'est cependant exigé pour ce faire. Pour nous faire part de votre intention, vous devez simplement compléter le formulaire en ligne à l'adresse suivante :

<http://saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/services-en-ligne/>

[URBANISME]

ABATTAGE D'ARBRES



Saint-Hippolyte jouit d'un important couvert forestier. Plusieurs citoyens ont d'ailleurs choisi de s'établir chez nous pour cette raison et c'est pourquoi la Municipalité se fait un devoir de préserver cette richesse naturelle. Toutefois, certains arbres se doivent d'être coupés pour des raisons tout à fait valables. Avant de procéder à l'abattage d'un ou plusieurs arbres, vous devez en informer le Service d'urbanisme et nous faire part des raisons et situations qui, selon vous, nécessitent la coupe d'arbres, et ce, peu importe que les arbres se retrouvent sur une propriété privée ou sur un terrain municipal. Il faut savoir que si l'arbre est situé sur un terrain public, votre demande sera acheminée au Service des travaux publics alors que les arbres se trouvant sur un terrain privé seront gérés par le Service d'urbanisme.

Les raisons pour lesquelles un arbre peut être coupé sont très strictement réglementées. Afin de valider ces critères, un **certificat d'autorisation est requis**. Ce certificat est gratuit s'il s'agit de moins de dix arbres. Le permis n'est pas requis dans le cas d'arbres de moins de 10 cm de diamètre de tronc, de même que si vous n'avez qu'un seul arbre à couper. Ceci ne s'applique pas lorsque les arbres se situent à l'intérieur de la bande de protection riveraine ou en marge avant.

Votre demande de permis peut être effectuée par courriel, par téléphone, ou en personne. Pour faciliter la démarche **vous pouvez procéder à votre demande en ligne, à partir du site Web de la Municipalité via le <http://saint-hippolyte.ca/services-aux-citoyens/urbanisme/demande-de-certificat-dautorisation-pour-abattage-darbres/>**.

Une demande d'abattage d'arbres doit être accompagnée d'une justification qui répond aux critères du règlement. Un certificat d'autorisation pourra être émis, notamment pour les motifs suivant :

- l'arbre est mort ou atteint d'une maladie ;
- l'arbre est une cause de danger pour la sécurité ;
- l'arbre constitue une cause de dommages à la propriété publique ou privée.

Pour obtenir l'autorisation d'abattage d'un arbre mort, il est facile de le démontrer en été. Par contre, pour les arbres malades ou dangereux, il devient plus difficile de démontrer pourquoi un arbre doit être abattu. L'expertise d'un professionnel peut alors devenir nécessaire. Les dommages à la propriété peuvent également justifier un abattage, mais il ne faut pas confondre *dommages* et *inconvenients*. Si les dommages et inconvenients peuvent être évités sans couper l'arbre, il est évidemment souhaitable de privilégier cette option.

L'ÉTÉ S'AVÈRE CERTAINEMENT LA SAISON PAR EXCELLENCE POUR PROCÉDER À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION CHEZ SOI. AFIN DE VOUS ÉVITER BIEN DES SOUCIS, LE SERVICE D'URBANISME TIEN À VOUS RAPPELER LA NÉCESSITÉ DE PROCÉDER À UNE DEMANDE DE PERMIS AVANT D'AMORCER VOS PROJETS.



POURQUOI UN PERMIS ?

Les certificats d'autorisation permettent, entre autres, d'enregistrer les modifications apportées à un immeuble, d'assurer la sécurité du projet et de garantir la conformité de celui-ci. De plus, des travaux ayant été réalisés sans permis pourraient empêcher un propriétaire d'obtenir une dérogation mineure si lesdits travaux ne sont pas conformes à la réglementation. Il devient donc complexe de déposer une demande de dérogation mineure pour régulariser la situation. En effet, les permis sont les outils qui permettent au service d'attester que vos travaux sont effectués de bonne foi, condition primordiale pour l'émission d'une dérogation mineure selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Une bonne planification des travaux, incluant l'émission d'un permis, peut aussi assurer la sécurité d'un projet et des personnes qui le réalisent. En effet, qu'il s'agisse de faire ériger un deuxième étage ou encore de percer une fenêtre dans un mur existant, les documents requis à l'émission du permis nous éclairent sur les différents aspects de sécurité tout en garantissant une qualité de conception. Le Code du bâtiment et le Code civil sont des documents complexes et le Service d'urbanisme pourra vous référer à un professionnel si son équipe estime cette expertise nécessaire.

Enfin, le permis consigne les travaux au dossier de propriété et valide, du même coup, la conformité d'un projet. Que ce soit pour la revente, le financement d'une hypothèque ou même l'obtention d'une police d'assurance, de plus en plus d'intervenants demandent des garanties avant de s'impliquer. Ainsi, le permis vous protège, puisqu'il devient un élément important dans l'historique de votre propriété.

En résumé, tant pour votre tranquillité d'esprit que pour la valeur de l'immeuble, une demande de permis s'avère la démarche à entreprendre avant d'amorcer vos projets!

ABRIS D'HIVER TEMPORAIRES

Les abris d'hiver pour la voiture ou pour les allées piétonnes sont des plus utiles pour affronter nos rigoureux hivers québécois, mais le printemps venu, comme ils demeurent bien peu esthétiques, il importe de procéder à leur démantèlement. Un abri d'hiver temporaire est en effet **autorisé seulement entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante**, sur le territoire de Saint-Hippolyte.



Afin de préserver l'aspect temporaire de ces installations, la Municipalité doit donc assurer un suivi et parfois émettre des avis ou même des constats d'infraction lorsque la réglementation n'est pas respectée. Cette année, les propriétés pour lesquelles un dossier d'infraction a déjà été traité seront plus étroitement suivies. Les propriétaires recevront un avis formel qui indiquera la date d'une visite, en fonction du dégel. S'il n'y a pas d'abri lors de l'inspection, un appel de courtoisie sera effectué pour confirmer la fermeture du dossier.

Dans les autres cas, le technicien en urbanisme transmettra un constat d'infraction (amende de 500 \$ par abri) sans autre préavis. Sur les propriétés sans historique de dossier d'infraction, un avis de sensibilisation sera laissé sur place lors d'une première visite. Cet avis exigera le démantèlement de l'abri pour une date précise. À cette date, si l'abri est toujours en place, un constat d'infraction (amende de 500 \$ par abri) sera alors transmis. Nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens pour que ces installations hivernales ne fassent pas ombrage aux beautés naturelles de notre belle municipalité cet été.

[CULTURE et événements]

3 JUIN | 10 H À 15 H | À LA BIBLIOTHÈQUE

C'est avec l'objectif de permettre aux jeunes familles de se rassembler et de tisser des liens que la programmation a été élaborée. S'adressant aux tout-petits (0 à 10 ans) et à leurs parents, cet événement propose notamment deux représentations du spectacle **Un monstre chocolaté*, en matinée. Sur le coup de 12 h, on s'approprie la terrasse arrière pour profiter du grand air : Éducazoo, maquillage, sculpteur de ballons, jeu de construction géant, accès à une aire de pique-nique et d'allaitement. Enfin, bénéficiez de la présence de partenaires ayant à cœur le développement des enfants dont le Cercle de Fermières qui invitera petits et grands à créer une œuvre collective, *La courtepoinette de mamie*. Apportez votre pique-nique! Beau temps, mauvais temps. ***Inscription requise pour le spectacle au 450 224-4137**



Le jour de la marmaille

PROGRAMMATION JOUR DE LA MARMAILLE

10 h à 15 h	Maquillage et stations de jeux
10 h à 10 h 45	*Spectacle de marionnettes <i>Un monstre chocolaté</i>
11 h à 11 h 45	*Spectacle de marionnettes <i>Un monstre chocolaté</i>
12 h à 15 h	Kiosques thématiques partenaires
12 h à 15 h	Éducazoo animaux exotiques
13 h à 15 h	Atelier de création <i>La courtepoinette de mamie</i>
13 h à 15 h	Sculpteur de ballons
14 h à 14 h 15	Mini-pièce de théâtre avec le castelet suspendu

Fête Nationale

24 JUIN | 15 H À 23 H

Ce grand rassemblement demeure un incontournable pour les hippolytois qui, cette année, pourront profiter des festivités dans le stationnement de l'hôtel de ville. Les organisateurs ont pris soin de maximiser chaque parcelle de terrain en créant ainsi un aménagement attrayant pour assurer aux visiteurs une expérience mémorable. Rien n'a été laissé au hasard, en passant par l'installation d'un grand chapiteau qui abrite la scène et le bar, des stations de jeux pour enfants ainsi qu'un service de restauration sur place, pour combler les petites comme les grosses fringales. La Municipalité est fière d'accueillir, pour une deuxième année consécutive, **Les Voix du Québec**, formation qui regroupe des artistes reconnus et talentueux en proposant une performance de deux heures sans interruption. La soirée prend fin avec un numéro qui met en vedette le duo de cracheuses de feu, **Blanka**. Une autre édition à ne pas manquer!



Commodités

Kiosques de restauration
Bar
Premiers soins
Service de navette gratuit



Lieu: **Stationnement arrière de l'hôtel de ville**
2253, chemin des Hauteurs
Annulé si pluie persistante

PROGRAMMATION FÊTE NATIONALE

15 h à 20 h	Maquillage et jeux gonflables
16 h à 18 h	Animation, Éducazoo et sculpteur de ballons
19 h 45 à 20 h	Discours patriotique
20 h à 22 h	Performance musicale avec <i>Les Voix du Québec</i>

Chanteurs-interprètes: Stephan McNicoll, Mathieu Provençal, Marie Pier Gamache, Lili-Ann DeFrancesco, JB. Jo, Isabelle Morin, Ian Ducharme
Musiciens: Domino San Antonio, Joanne Boudreau, Mathieu Brisset, Éric Rock

Directeur artistique: Pascal Mailloux

22 h 15 à 22 h 30	Performance de feu avec le duo <i>Blanka</i>
23 h	Clôture de l'événement



AVEC

France d'Amour
Casa Jam Band
Honky Tonk Women
Alai'N Jeff

5^E ÉDITION | 5 AOÛT

La Municipalité est fière d'officialiser la tenue de la 5^e édition de son Pic-Nic Électrik, un événement musical d'envergure devenu rapidement un incontournable de l'été à Saint-Hippolyte. Cette année encore, les spectateurs auront droit au spectacle de la fougueuse et énergique France d'Amour qui sera accompagnée de formations à saveur rock, blues et folk, reconnues pour leurs prestations sur scène. Outre les spectacles en plein air, profitez des différents services et installations déployés pour l'occasion dont un immense chapiteau qui abritera le bar et la scène. Entre amis, testez vos aptitudes à la station de jeux d'adresse ou profitez d'un service de restauration sur place.



PROGRAMMATION

16 h 30 à 22 h	Jeux d'adresse
18 h à 19 h	Alai'N Jeff
19 h 15 à 20 h 15	Honky Tonk women
20 h 30 à 21 h 30	Casa Jam Band
22 h à 23 h 30	France d'Amour
24 h	Clôture de l'événement

Commodités

Kiosques de restauration
Bar
Premiers soins
Service de navette gratuit



Lieu: **Stationnement arrière de l'hôtel de ville**
2253, chemin des Hauteurs
Annulé si pluie persistante

Expositions

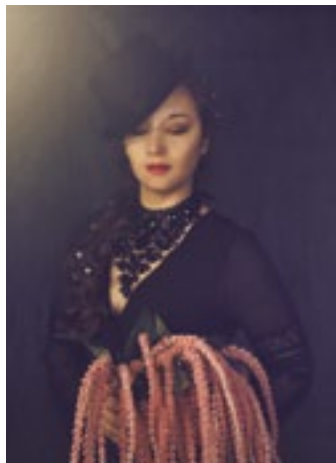
à la bibliothèque

MAGALI EYSSERIC,
PHOTOGRAPHE |
ROMANTICA

29 juin au 8 août

Perles, dentelles et boutons de roses donnent le ton à cette exposition empreinte de romance et de nostalgie. À travers son art photographique, **Magali Eysseric** transpose avec justesse toute la sensibilité et la fragilité de la femme qui se décline en 25 tableaux. *Romantica* est le résultat de cette quête, le reflet du passé sous un jour nouveau.

Vernissage: 29 juin de 17 h à 19 h ENTRÉE LIBRE



PASCALE DUPRÉ,
ARTISTE-PEINTRE MURALISTE | CIELS!

18 mai au 27 juin

Cette artiste hippolytoise nous conduit aux confins d'un paradis céleste peuplé de nuages avec *Ciels!* **Pascale Dupré** s'approprie d'une façon convaincante ce thème en s'amusant avec les perspectives, la lumière et les textures pour offrir au visiteur un moment d'évasion, voire de réflexion. L'étoffe de son talent se déploie dans un univers aérien où chaque coup de pinceau vient épaissir un peu plus le mystère qu'elle se plaît à entretenir.

Vernissage: 18 mai de 17 h à 19 h • ENTRÉE LIBRE

FRANCINE WALKER
EN DUO AVEC SYLVIE LECLAIR

10 août au 19 septembre

L'une est céramiste (**Francine Walker**), l'autre est peintre (**Sylvie Leclair**). L'une crée à partir de l'argile des personnages clownesques, tandis que l'autre peint des animaux fantaisistes aux couleurs pimpantes. Ensemble, elles proposent une exposition ludique et colorée qui, assurément, saura divertir!

Vernissage: 10 août de 17 h à 19 h • ENTRÉE LIBRE

NOUVEAUTÉ ÉTÉ 2017 : COURS DE TENNIS !

La Municipalité est heureuse d'offrir une toute nouvelle programmation pour les jeunes et moins jeunes cet été ! En collaboration avec Les centres d'activités physiques Rivière-du-Nord, le parc Connelly accueillera les lundis et mercredis, les amateurs de tennis voulant peaufiner leur technique et partager leurs apprentissages avec amis et professeurs qualifiés.

Inscriptions auprès des centres d'activités physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN) www.caprdn.ca

En ligne du 3 au 11 juin

En personne du 8 au 11 juin (Cégep de St-Jérôme)

Début des cours : 26 juin (8 semaines)

Endroit : Parc Connelly, 10, 111^e Avenue

PROGRAMMATION HEBDOMADAIRE TENNIS ÉTÉ (8 sem.)

HORAIRE	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
8 h 30 à 9 h 30	Mini-tennis (5-7 ans)		Mini-tennis		
9 h 30 à 11 h	Débutant (8-15 ans)		Débutant		
11 h à 12 h 30	Inter. (8-15 ans)		Intermédiaire		
13 h 30 à 15 h	Avancé (8-15 ans)		Avancé		*Match-ligue
15 h à 17 h	Ligue junior (12-17 ans)	Ligue junior		Ligue junior	*Match-ligue
18 h à 19 h 30	Débutant Adulte		Débutant Adulte		
19 h 30 à 21 h	Inter-Avancé Adulte		Inter-Avancé Adulte		



Les cours pour mini-tennis et junior, débutant, intermédiaire et avancé, seront offerts à raison d'une fois par semaine sur huit semaines. Les citoyens ont le choix de s'inscrire le lundi ou le mercredi.

La ligue junior sera offerte à raison de quatre fois par semaine sur huit semaines, incluant les matchs intermunicipaux, sans frais supplémentaire pour cette activité.

Des frais de 10 \$ seront demandés pour le chandail (obligatoire) représentant la ligue de Saint-Hippolyte.

Les cours pour adultes seront offerts à raison d'une fois par semaine sur huit semaines.

COÛTS SESSION ÉTÉ

Cours	Coût
Mini-tennis 1 h / sem.	75 \$
Junior débutant 1 h 30 / sem.	90 \$
Junior intermédiaire 1 h 30 / sem.	90 \$
Junior avancé 1 h 30 / sem.	90 \$
Junior ligue 8 h / sem.	190 \$
Adulte débutant 1 h 30 /sem.	98 \$
Adulte inter-avancé 1 h 30 / sem.	98 \$
Adulte clinique 1 h 30 / fois	10 \$



CAMP DE JOUR des Tortilles

**DERNIÈRE CHANCE
POUR S'INSCRIRE !**

Notre camp animé par des moniteurs certifiés et compétents se déroule **du 26 juin au 18 août** au parc Connelly.

Camp régulier: 85 \$ par semaine pour les résidents de Saint-Hippolyte.

Inscriptions en ligne jusqu'au 19 mai : www.caprdn.ca
ou par téléphone : 450 436-4330, poste 5062



BAIGNADE - PLAGE MUNICIPALE AU LAC DE L'ACHIGAN

Notre plage est surveillée par des sauveteurs certifiés aux périodes suivantes :

7 jours par semaine, du **17 juin au 27 août** et les **2, 3 et 4 septembre** de 10 h à 17 h

Descente de bateaux AU LAC DE L'ACHIGAN

La plage du lac de l'Achigan est l'un des principaux attraits de Saint-Hippolyte pour les citoyens amateurs de navigation et de baignade. Ayant à cœur de préserver ce joyau contre la pollution et les plantes envahissantes, la Municipalité a aménagé, il y a quelques années, une descente de bateaux munie d'une station de lavage. Les mises à l'eau y sont rigoureusement contrôlées et l'obtention d'une vignette est obligatoire pour chaque plaisancier.

HEURES D'OUVERTURE

Voici les heures d'ouverture de la descente de bateaux ainsi que la tarification des vignettes pour l'été 2017 :

Pour la période du 6 mai au 31 mai :

Les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et lundis | 9h30 à 16h30

Pour la période du 1er juin au 16 juin :

7 jours | 9h à 17h

Pour la période du 17 juin au 4 septembre :

7 jours | 9h à 20h

Pour la période du 5 septembre au 9 octobre :

Les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et lundis | 9h30 à 16h30

Pour la période du 10 au 31 octobre :

Les vendredis, samedis, dimanches et lundis | 10h à 16h

Durant la semaine du 5 novembre, ouverture de la barrière sur rendez-vous seulement. Un avis d'au moins 48 heures à l'avance et des frais de 100 \$ par embarcation seront applicables.

TARIFICATION POUR L'IMMATRICULATION ET LE LAVAGE DE BATEAUX

TARIFICATION SAISONNIÈRE POUR CONTRIBUABLE

Type de permis	VIGNETTE	LAVAGE
Groupe 1 non motorisé	gratuit	20 \$/saison
Groupe 2 motorisé de 20 cv et moins	20 \$	20 \$*
Groupe 3 motorisé de plus de 20 forces à moins de 105 cv	40 \$	20 \$*
Groupe 4 motorisé de 105 cv et plus	100 \$	20 \$*
Groupe 5 motomarine & propulsion par le jet d'eau	150 \$	20 \$*

TARIFICATION JOURNALIÈRE POUR NON CONTRIBUABLE

Type de permis	VIGNETTE	LAVAGE
Groupe 6 non motorisé	20 \$/jour	inclus
Groupe 7 motorisé	300 \$/jour	inclus

*Pour les embarcations motorisées d'un utilisateur contribuable, les frais d'immatriculation incluent un premier lavage.

RÉCUPÉRATEUR D'HYDROCARBURE

Obligatoire : Les éponges à cale sont obligatoires dans les embarcations motorisées afin de protéger l'environnement. Saviez-vous qu'un seul litre d'huile suffit pour polluer 80 000 litres d'eau? Ainsi, l'utilisation des éponges à cale est un geste simple pour contribuer à diminuer la pollution dans un lac. Ces éponges servent à absorber l'huile à moteur et l'essence qui peuvent se retrouver dans le fond du bateau. Une éponge dure toute la saison estivale.

Parcs et installations

AMÉLIORATION DES SENTIERS AU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA

La Municipalité poursuivra cet été la mise à niveau de plusieurs sections du réseau de sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana. Certains secteurs trop accidentés ou abruptes seront éliminés et remplacés par des voies de contournement. L'objectif est de faire en sorte que les sentiers de raquette deviennent des sentiers quatre-saisons pouvant convenir à la fois aux amateurs de raquette, de randonnée pédestre et de vélo de montagne. Pour 2017, les travaux prioriseront les sentiers R5 et R6 qui comportent des sections rocheuses plus problématiques.

BONIFICATION DU PARC D'HÉBERTISME AU CENTRE DE PLEIN AIR ROGER-CABANA

L'an dernier, un parcours d'hébertisme destiné aux enfants voyait le jour afin de donner une vocation plus familiale au Centre. Suite à la grande popularité de cet aménagement, la Municipalité a décidé d'ajouter cinq modules aux huit installés au cours de l'été 2016.

NOUVEAUX MODULES D'HÉBERTISME AU PARC DES QUATORZE-ÎLES

L'an dernier, la Municipalité se voyait dans l'obligation de démanteler les jeux existants au parc des Quatorze-îles vu l'état précaire dans lesquels ils se trouvaient. Afin de répondre aux besoins des jeunes du secteur, de nouveaux modules d'hébertisme, semblables à ceux installés au Centre de plein air, seront mis en place dès cet été.



Première dans la MRC Rivière-du-Nord

UN SERVICE DE POMPIERS PREMIERS RÉPONDANTS À SAINT-HIPPOLYTE

Le maire Bruno Laroche était fier d'annoncer récemment l'implantation d'un service de pompiers premiers répondants à Saint-Hippolyte. Avec comme mandat de prodiguer un soutien médical de base lors d'urgences médicales, les pompiers travailleront en étroite collaboration avec les techniciens ambulanciers pour contribuer à réduire les décès et les séquelles chez les victimes d'accidents graves.

Ils seront notamment en mesure d'offrir les premiers soins afin de stabiliser l'état de personnes en détresse avant l'arrivée des techniciens ambulanciers. D'une durée de 32 heures, la formation de niveau 2, offerte par le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, permet d'acquérir les qualifications de secouriste de niveau avancé. Déjà complétée par douze pompiers œuvrant pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité, cette formation sera offerte au total à vingt d'entre eux d'ici la fin de l'année. Hémorragie, étouffement, allergies grave (anaphylaxie), problème respiratoire, douleur thoracique, AVC, voilà quelques situations d'urgence dans lesquelles ces pompiers premiers répondants pourront désormais intervenir.

Selon le maire, « Le conseil municipal avait très à cœur d'offrir ce service à la population. Sur un vaste territoire comme le nôtre, il est parfois difficile pour les techniciens ambulanciers d'être sur les lieux aussi rapidement que souhaité. Comme chaque minute compte en situation d'urgence, il devenait nécessaire de prioriser la sécurité des résidents de Saint-Hippolyte et pour ce faire, d'offrir à nos pompiers la formation pour agir en cas d'urgence vitale. Assurer aux citoyens une meilleure protection, c'est aussi notre façon de contribuer à leur offrir une meilleure qualité de vie. » Deux premiers répondants seront en fonction en tout temps et attirés à deux véhicules d'intervention rapide, adaptés avec l'équipement requis. Les vingt pompiers premiers répondants se partageront les deux quarts de garde habituels soit de jour et de nuit, 7 jours sur 7.



Feu à ciel ouvert

Saviez-vous que l'on ne peut faire un feu en plein air sans avoir préalablement obtenu un permis du Service de sécurité incendie ? Pour obtenir un permis, l'utilisateur doit fournir au directeur du service, à l'officier de garde ou à son représentant :

- le nom, prénom, adresse et téléphone de l'utilisateur et le lieu d'utilisation prévu ;
- dans le cas d'une personne morale, le nom et l'adresse de son siège social ou d'une de ses principales places d'affaires ;
- les noms, prénoms, adresses et téléphones des personnes en charge sur les lieux en l'absence de l'utilisateur ;
- le permis, délivré pour une période de trois (3) jours consécutifs peut être obtenu pendant les heures régulières, auprès du Service de sécurité incendie.



Offert dès l'été 2017

NOUVEAU SERVICE DE SAUVETAGE NAUTIQUE SUR LES LACS DE SAINT-HIPPOLYTE

Les plaisanciers et riverains qui profitent des nombreux lacs situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Hippolyte pourront désormais compter sur une patrouille de sauvetage nautique. Ce nouveau service sera dorénavant offert par tous les pompiers de la Municipalité, récemment formés en sauvetage sur plan d'eau, ainsi que par des officiers ayant reçu une formation en gestion des opérations nautiques. La formation de 16 heures, donnée par une équipe de formateurs accrédités, comporte notamment des cours sur la conduite d'embarcation nautique en situation de sauvetage, les manœuvres d'approche des embarcations en situation de danger, le secours à une personne sur un plan d'eau et l'immobilisation nécessaire, en plus des premiers soins requis.



Avec plus de 60 lacs sur son territoire, la Municipalité est confrontée à des urgences nautiques chaque année. Les pompiers seront donc en mesure d'intervenir adéquatement et ce, avec l'équipement et la formation nécessaires. Ils pourront ainsi assurer la quiétude des riverains comme des villégiateurs qui profitent de nos nombreux plans d'eau pendant la saison estivale. Afin d'être en mesure d'offrir ce nouveau service, la Municipalité a fait l'acquisition d'une embarcation pneumatique pouvant accueillir quatre personnes. Comme certains lacs sont difficiles d'accès, l'embarcation est légère et facilement transportable. Le bateau sera placé en caserne et pourra être récupéré par le personnel lors d'interventions d'urgence afin de répondre aux besoins sur tout le territoire de la municipalité. De l'équipement de soutien, dont des vêtements isothermiques, du cordage, du matériel de récupération et du matériel d'identification ont également été acquis récemment.



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Une fois le permis obtenu, il est bon de se rappeler que :

- Les feux en plein air doivent être allumés à une distance minimale d'au moins dix (10) mètres de toutes matières combustibles tels que les bâtiments, les clôtures, un bocage, un boisé ou bien la forêt ;
- Le permis de feu en plein air est conditionnel à l'utilisation de combustibles naturels tel que des branches d'arbres et des feuilles ;
- Il est interdit à toute personne d'allumer un feu de déchets ou de matériaux de construction (papier goudron, bardeaux, etc.). Il est par ailleurs important que toute personne qui désire allumer un feu à l'extérieur s'assure que la vitesse du vent n'excède pas 20 km/h ;
- Le permis n'est pas accordé ou est automatiquement suspendu lorsque les feux en plein air sont défendus par la S.O.P.F.E.U. (Société de protection des forêts contre le feu) et/ou par le Service de sécurité incendie de la Municipalité.

Pour faire une demande de permis de feu en plein air ou pour toutes informations supplémentaires, visitez le site Web de la Municipalité au www.saint-hippolyte.ca



Présentation du rapport financier 2016

LA MUNICIPALITÉ DÉGAGE UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE 920 881 \$

Le maire de Saint-Hippolyte, M. Bruno Laroche, a présenté le 1^{er} mai dernier, lors de la séance ordinaire du conseil municipal, le rapport financier qui démontre que la Municipalité dégage un surplus de l'ordre de l'ordre de 920 881 \$, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Le budget 2016 étant de 12 309 899 \$, ce surplus représente donc l'équivalent de 7,5% de celui-ci. Divers facteurs expliquent cet excédent de fonctionnement, notamment des revenus additionnels de 444 053 \$, générés principalement par la construction de nouvelles résidences et des recettes supplémentaires en droits de mutation. On peut aussi attribuer des économies à la réduction de la masse salariale, au bas prix de l'essence en 2016, aux faibles taux d'intérêts contractés sur les emprunts et à une subvention de Recyc-Québec, qui a permis de procéder à l'acquisition de bacs noirs pour tous les citoyens en 2017.



Un surplus bien investi

Déjà anticipé en 2016, ce surplus aura conduit à une baisse de taxes de 2 cent en 2017, (l'équivalent de 267 000 \$ de plus dans les poches des citoyens) en plus de permettre l'implantation de la collecte à trois voies, sans augmentation du fardeau fiscal.

L'investissement de 1.8 millions pour le nouveau bâtiment multifonctionnel, dont la construction s'amorcera en juin au Centre de plein air Roger-Cabana, sera également financé en partie à même cet excédent budgétaire.

Rappelons que le rapport financier de la Municipalité de Saint-Hippolyte a été vérifié par Reid & associés inc. comptables professionnels agréés.

Baisse de la dette et maintien de services de qualité

Se disant extrêmement fier de la rigueur avec laquelle l'administration municipale a assuré la gestion des fonds publics dans un contexte de resserrement budgétaire, le maire Laroche a tenu à souligner que l'endettement net a connu une remarquable baisse de 270 490 \$ entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016, rappelant du même coup, l'atteinte des objectifs que s'étaient fixés le conseil municipal en matière de services aux citoyens. « L'adoption de notre Politique de services aux citoyens en 2016 témoigne de notre volonté de faire de la qualité des services à la population notre priorité. C'est pourquoi plusieurs dépenses sont attribuées à l'amélioration de notre milieu de vie. On peut penser entre autres à la réfection de pavage, au développement des infrastructures pour toute la famille tels que l'ajout de modules d'hébertisme et le prolongement du réseau de sentiers au Centre de plein air Roger-Cabana ainsi qu'à des investissements pour la sécurité des citoyens, avec l'acquisition de véhicules pour notre service de pompiers premiers répondants qui sera déployé en 2017. »

On peut aussi noter que les dépenses réelles de fonctionnement se soldent à 476 828 \$ de moins que les prévisions budgétaires initiales et ce, malgré les nombreux investissements effectués.

Paiement du compte de taxes

Saviez-vous qu'il est possible de payer votre compte de taxes par le biais de votre institution financière? En effet, la Municipalité de Saint-Hippolyte fait partie des fournisseurs payables dans la plupart des institutions financières. Nul besoin de se déplacer ou de payer des frais de poste puisqu'en un clic, le tour est joué! Vous n'avez qu'à inscrire le numéro de matricule à 16 chiffres situé en haut de votre compte de taxes, selon les indications demandées, et votre institution nous fera parvenir votre paiement. Il se peut que vous n'ayez pas à inscrire les zéros. Suivez simplement les instructions!

Dates de versement

Il reste deux versements de taxes à acquitter. Comme tout paiement en retard portera intérêt au taux annuel de 13 % et ce, à partir des dates d'échéance, nous vous invitons à bien noter ces dates pour vos derniers versements.

Vos paiements de taxes municipales sont requis :

- Le 22 juin 2017
- Le 22 août 2017

DÉMÉNAGEMENT

Vous déménagez?
N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse à:
municipalite@saint-hippolyte.ca

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez de vous porter acquéreur d'une propriété à Saint-Hippolyte? Bienvenue dans notre Municipalité!

Prenez note que la majorité des transactions immobilières sont assujetties à un droit de mutation, plus communément appelé taxe de bienvenue.

Votre compte vous sera acheminé à l'adresse de la propriété figurant sur votre contrat notarié. Si vous ne disposez pas de boîte postale, veuillez communiquer avec le Service de la taxation au 450 563-2505, poste 2222 afin de vous assurer d'obtenir votre compte.

Tout droit de mutation est payable dans les 30 jours après avoir été facturé et porte intérêt au taux annuel de 13 %.

TAXES SCOLAIRES : ATTENTION !

Soyez vigilant lors du paiement de votre compte de taxes scolaires sur le site Web de votre institution financière puisque la Municipalité n'est pas responsable de la perception des taxes scolaires. Tout paiement adressé à la Municipalité de Saint-Hippolyte devra être appliqué sur votre compte de taxes.

Il est donc important de sélectionner le bon fournisseur lors de votre paiement afin d'acquitter les taxes appropriées. Les taxes scolaires doivent être payées à votre commission.



POUR JOINDRE NOS SERVICES

Hôtel de ville

450 563-2505
2253, chemin des Hauteurs, J8A 1A1

Urbanisme p. 2224

Environnement p. 2224

Mairie et direction générale p. 2223

Services aux citoyens p. 2221

Taxation p. 2222

Service des Loisirs

450 563-2505, p. 2231
2252, chemin des Hauteurs

Caserne

450 563-2505, p. 2224
1255, chemin des Hauteurs

Garage municipal

450 563-2505, p. 2242
2056, chemin des Hauteurs

Bibliothèque

450 224-4137
2258, chemin des Hauteurs

Plage municipale

450 563-1745
873, chemin du lac-de-l'Achigan





Club de lecture TD

DÈS LE 17 JUIN (3 À 12 ANS)

Le Club de lecture d'été TD est incontestablement une figure de proue dans ce créneau en offrant un programme complet et gratuit qui s'étend à l'ensemble du pays. Cette année, l'heure est à la fête avec le choix de la thématique qui souligne le 150^e anniversaire du Canada. Il en découle une mise en valeur d'œuvres, d'auteurs et d'illustrateurs canadiens permettant ainsi aux participants de faire de belles découvertes. Ensemble, célébrons notre histoire, ce qui nous distingue!

S'abonner au Club de lecture c'est très avantageux car... en plus de recevoir une surprise à l'inscription, chaque participant cumule des coupons de participation lorsqu'il emprunte des livres. Plus cette étape est répétée, plus les chances de gagner l'un des multiples prix lors du tirage le **26 août** prochain sont grandes.

ACTIVITÉ DE LANCEMENT

*17 juin | 10 h 30 à 11 h 30 (3 à 12 ans)

Une animation spéciale marquera le lancement du Club de lecture avec la réalisation d'un collier fait de bois dont le produit fini fera écho aux Premières Nations et un clin d'œil sur les anciens métiers forestiers.

*Inscriptions requise au **450 224-4137**

LE RETOUR DU CROQUE-LIVRES AU PARC AIMÉ-MAILLÉ

Dès le 15 mai

Inspirés de l'approche « Prends un livre ou donne un livre », les Croques-Livres forment un réseau de boîtes de partage de livres usagés destinés aux enfants âgés de 0 à 12 ans. On pourra profiter du Croque-Livres sur une période de six mois, soit de mai à octobre inclusivement.



Vins

& MUSIQUES du monde

Offrez-vous une escapade gourmande aux couleurs de l'Italie en compagnie d'un sommelier qui assurera la dégustation de vins assortis de bouchées raffinées au son d'une musique teintée de romantisme.

26 mai COMPLET!

15 JUIN

19 h 30 à 21 h 30 (18 ans+)

30 \$ résident • 35 \$ non-résident

Réservation : **450 224-4137**

Info: saint-hippolyte.ca

VENTE DE LIVRES USAGÉS

7 juillet 10 h à 20 h et

8 juillet 10 h à 15 h

Cette vente biannuelle est bien ancrée dans les habitudes des citoyens parce qu'ils savent que c'est l'occasion rêvée de mettre la main sur de belles trouvailles et ce, à une fraction du prix (0,50 \$ à 3 \$). La bibliothèque accepte les dons de livres et DVD à partir du 1^{er} juin.

Avis important : Le personnel de la bibliothèque se réserve le droit de refuser des dons si le livre est en piteux état, (gâté par l'eau ou l'humidité) ou trop ancien.

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES

Heure du conte

10 h 30 à 11 h 30

1^{er} et 3^e samedi du mois

Scrabble libre

13 h 30 à 16 h

Tous les jeudis

Cercle de lecture

10 h à 12 h

2^e vendredi du mois

Prendre note qu'il y a une relâche pour la saison estivale, en juillet et août. De retour dès le 16 septembre avec l'heure du conte.

HORAIRE

Mardi et mercredi

13 h à 20 h

Jeudi et vendredi

10 h à 20 h

Samedi

10 h à 15 h